



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie C.3.11 (Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette d'un produit – Nouveaux organismes nuisibles)

N° de la demande : 2013-0041
Demande : Catégorie C, sous-catégorie C.3.11 (nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette d'un produit – nouveaux organismes nuisibles)
Produit : Herbicide SureGuard
Numéro d'homologation : 29236
Matière active (m.a.) : Flumioxazine à 51,1 %
N° de document de l'ARLA : 2309012

Contexte

L'herbicide SureGuard est homologué pour la suppression en prélevée des mauvaises herbes sur les conifères et les arbres d'ornement à feuilles caduques cultivés en champ et pour l'entretien des zones non cultivées au sol nu. Pour obtenir des détails précis concernant les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et le port d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide SureGuard afin d'ajouter des allégations de suppression du kochia et de la vergerette du Canada aux doses figurant sur l'étiquette de 280 g/ha sur sol léger ayant une teneur en matières organiques < 5 % et de 420 g/ha sur sol à texture moyenne ayant une teneur en matières organiques < 5 %.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des données chimiques, ni aucune évaluation sanitaire ou environnementale n'est requise, car aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques, à la formulation ou au profil d'utilisation du produit.

Évaluation de la valeur

Des justifications scientifiques ainsi que des données provenant d'essais sur l'efficacité ont été soumises à des fins d'examen. D'après le poids de la preuve, l'efficacité de l'herbicide SureGuard, appliqué à raison de 280 g/ha sur sol léger ayant une teneur en matières organiques < 5 % et de 420 g/ha sur sol à texture moyenne ayant une teneur en matières organiques < 5 %, est acceptable pour la suppression du kochia et de la vergerette du Canada. L'ajout du kochia et de la vergerette du Canada sur l'étiquette de l'herbicide SureGuard offre aux utilisateurs un outil efficace pour gérer la résistance des mauvaises herbes aux herbicides.

Conclusions

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la demande en question et juge que les renseignements sont suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide SureGuard afin d'ajouter les allégations de suppression du kochia et de la vergerette du Canada.

Références

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

- PMRA # 2264682: 2012, Value summary for Flumioxazin 51 WDG Herbicide – Addition of new weeds. Data Numbering Code: 10.2.3.3.
- PMRA # 2278161: 2013, AMENDED: Value Summary for Flumioxazin 51 WDG Herbicide – Addition of New Weeds. Data Numbering Code: 10.2.3.3
- PMRA # 2278162: 2013, Appendix 1: Supporting information for value summary for Flumioxazin 51 WDG Herbicide – addition of new weeds. Data Numbering Code 10.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.